

COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PRÉAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2026

Date de convocation : 02 juillet 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : Christelle BRIANT, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Evelyne HUROT, Rémy HUROT, Nadine LECOMTE, Roger LUBASZKA, Michel MAUGER, Dominique PAOLOZZI, Xavier POULAIN, Christophe TURGIS.

Membres excusés : Brigitte AGENHEN (avec pouvoir donné à Michel MAUGER), Charlotte BOUCOURT (avec pouvoir donné à Evelyne HUROT), Xavier COLOT (avec pouvoir donné à Rémy HUROT), Christine PAOLOZZI (avec pouvoir donné à Dominique PAOLOZZI).

Membres votants : 11

Membres représentés : 4

Présidence : Michel MAUGER

Secrétaire : Dominique PAOLOZZI

OBJET : CONTRIBUTION COMMUNALE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU le dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) mis en œuvre par la Métropole Rouen Normandie ;

CONSIDÉRANT que le Fonds d'Aide aux Jeunes a pour objet de soutenir les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale et, le cas échéant, d'assurer leur subsistance dans les situations d'urgence ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif permet notamment de financer un hébergement d'urgence ou temporaire, l'accès à une formation, le permis de conduire lorsqu'il est nécessaire à un projet professionnel, des équipements indispensables à la formation ainsi que toute action favorisant l'insertion sociale ou professionnelle ;

CONSIDÉRANT qu'en 2025, le Fonds d'Aide aux Jeunes a accompagné 558 jeunes de la Métropole Rouen Normandie, représentant 769 aides accordées pour un montant total de 296 857 euros ;

CONSIDÉRANT que la Métropole Rouen Normandie sollicite la participation volontaire des communes membres à hauteur de **0,23 € par habitant** ;

CONSIDÉRANT que, sur la base d'une population communale de **584 habitants**, la participation de la commune de Fontaine-sous-Préaux s'élève à **134,32 €** ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la participation de la commune de Fontaine-sous-Préaux au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour l'année 2026 ;
- **D'autoriser** le versement de la somme de **134,32 €** à la Métropole Rouen Normandie au titre de cette participation ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.

